

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

ACCOMPAGNEMENT EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), elle concerne les familles ayant au moins 1 enfant à charge.

Principe

L'AESF est une aide attribuée par le président du Conseil Départemental. La mesure est mise en œuvre à la demande des parents ou avec leur accord, sur proposition du service de l'ASE.

L'accompagnement est assuré par un professionnel formé à l'économie sociale et familiale (par exemple, un conseiller en économie sociale et familiale).

Objectifs

L'AESF a pour objectif d'aider les parents par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et par un appui technique dans la gestion de leur budget au quotidien.

L'accompagnement a pour but :

- de comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées sur le plan financier,
- d'élaborer des priorités budgétaires et d'organiser la gestion du budget,
- d'anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou d'intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation.

L'AESF permet notamment d'évaluer les conditions matérielles de vie des enfants et de la famille relatives :

- au logement,
- à l'alimentation,
- à l'entretien du cadre de vie et de l'hygiène des enfants,
- à la santé,
- à la scolarité,
- aux loisirs.

Comment ?

La demande se fait :

- auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) du domicile du demandeur,
- ou au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département.

Plus d'information

http://www.cg57.fr/moselleetvous/Pages/Fiche_enfants_prevention.aspx

Sources

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18358.xhtml>